

V

BUDGET

DU

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

POUR L'EXERCICE 1913

NOTE PRÉLIMINAIRE

Le projet de Budget du Ministère des Affaires Étrangères pour l'exercice 1913 s'élève à	fr.	4,976,486	»
Les crédits alloués pour 1912 montent à		4,990,846	»
DIMINUTION.	fr.	14,360	»

La comparaison entre les deux exercices s'établit de la manière suivante pour les deux sections du Budget :

A. — Dépenses ordinaires.

Exercice 1913	fr.	4,976,486	»
— 1912		4,940,846	»
AUGMENTATION.	fr.	35,640	»

B. — Dépenses exceptionnelles.

Exercice 1913	fr.	»	
— 1912		50,000	»
DIMINUTION.		50,000	»

Soit en moins pour l'exercice 1913.	fr.	14,360	»
---	-----	--------	---

L'augmentation des dépenses ordinaires se justifie comme il suit :

PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CHAPITRE I^{er}.

ADMINISTRATION CENTRALE.

ART. 2. — *Personnel des bureaux : traitements, indemnités pour travaux extraordinaires et secours.*

Crédit demandé pour 1913	fr.	599,350	»
— alloué pour 1912.		578,360	»
AUGMENTATION.	fr.	20,990	»

demandée aux fins d'accorder les promotions et augmentations de traitement

NOTE PRELIMINAIRE.

normales et de pourvoir au traitement d'un nouvel emploi d'attaché, dont l'accroissement des affaires ressortissant à la Direction politique a rendu la création indispensable, ainsi qu'à l'accroissement des dépenses du chef de travaux extraordinaires.

ART. 3. — *Matériel.* (Y compris une somme de 1,000 francs en charge temporaire.)

Crédit demandé pour 1913.	fr.	70,000	»
— alloué pour 1912.		75,000	»
DIMINUTION.	fr.	5,000	»

Le crédit de 1912 comprenait une somme de 6,000 francs en charge temporaire destinée à l'ameublement et à l'outillage de l'annexe du Musée commercial établie à Laeken (Tour japonaise); cette allocation est transférée à l'article 20.

La somme de 1,000 francs aujourd'hui inscrite comme charge temporaire au présent article, est destinée au récolement et au nettoyage des collections de la Bibliothèque.

CHAPITRE II.

LÉGATIONS.

ART. 6. — *Traitement des agents diplomatiques, indemnités locales pour frais de représentation et de logement et indemnités à quelques agents non rétribués, etc.*

Crédit demandé pour 1913	fr.	1,489,000	»
— alloué pour 1912		1,486,000	»
AUGMENTATION.	fr.	3,000	»

résultant des modifications suivantes :

1^o Promotion du chef de mission à Washington au grade d'Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire; augmentation de traitement : 5,000 francs ;

2^o Augmentation de l'indemnité de logement des chefs de mission à Rio de Janeiro et à Berne : ensemble 13,000 francs ;

3^o Diminution de 15,000 francs sur les traitements des postes de Lisbonne, Tokio et Bucarest, actuellement occupés par des Ministres résidents.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE V.

DÉPENSES DIVERSES RELATIVES AUX LÉGATIONS ET AUX CONSULATS.

ART. 9. — *Traitements et indemnités des chanceliers, des drogmans, des interprètes et du personnel administratif et subalterne des légations.*

Crédit demandé pour 1913	fr.	130,780	»
— alloué pour 1912.		32,500	»
AUGMENTATION.	fr.	98,280	»

Ce crédit ne concernait précédemment que les chanceliers et les commis de chancellerie; les drogmans, interprètes et autres agents auxiliaires attachés aux légations figuraient à l'article 10, avec ceux des consulats. Il convient de réunir sous un même crédit tout le personnel auxiliaire des légations : à cette fin, une somme de 88,830 francs est transférée de l'article 10 au présent article, dont le libellé est dûment complété.

Le surplus de l'augmentation, soit 9,450 francs, est destiné à des relèvements de traitements et de salaires.

ART. 10. — *Traitements et indemnités des drogmans, des interprètes et du personnel administratif et subalterne des consulats.*

Crédit demandé pour 1913	fr.	96,440	»
— alloué pour 1912.		173,070	»
DIMINUTION.	fr.	76,630	»

Ce crédit est diminué d'une somme de 88,830 francs, afférente à la rémunération du personnel des légations, transférée à l'article 9; par contre, une somme de 12,200 francs est nécessaire pour le relèvement des traitements de certains agents des consulats et pour la création de nouveaux emplois.

ART. 11. — *Frais de correspondance de l'Administration centrale avec les agences, ainsi que des agences entre elles; achat et entretien de pavillons, écussons, timbres, cachets, etc. (Y compris une somme de 87,000 francs en charge temporaire.)*

Crédit demandé pour 1913	fr.	307,000	»
— alloué pour 1912.		353,000	»
DIMINUTION.	fr.	46,000	»

Le crédit de 1912 comprenait une allocation de 133,000 francs en

NOTE PRELIMINAIRE.

charge temporaire pour des travaux de restauration et d'amélioration à l'hôtel de la légation à Paris; la somme de 87,000 francs est destinée à l'achèvement de ces travaux.

ART. 14. — *Allocations exceptionnelles et temporaires à des agents du service consulaire en compensation de charges exceptionnelles assumées dans l'intérêt du commerce national.*

Crédit demandé pour 1913	fr.	160,000	»
— alloué pour 1912.		130,000	»
AUGMENTATION.	fr.	30,000	»

Il y a lieu de prévoir des indemnités de logement pour les nouveaux postes dont la création est décidée et de relever les indemnités des titulaires de certains postes existants.

CHAPITRE VII.

COMMERCE. — ÉMIGRATION.

ART. 20. — *Bureau officiel de renseignements commerciaux et annexes : échantillons; mobilier et matériel; publications; bibliothèque. (Y compris une somme de 13,500 francs en charge temporaire.)*

Crédit demandé pour 1913	fr.	36,000	»
— alloué pour 1912.		30,000	»
AUGMENTATION.	fr.	6.000	»

On propose de remplacer la dénomination de « Musée commercial » par celle de « Bureau officiel de renseignements commerciaux et annexes ». Toutes les dépenses ayant rapport au matériel du service seront désormais imputées sur le présent crédit; toutefois, la consommation de charbon, d'eau, de courant électrique, ainsi que les frais du téléphone, continueront d'être prélevés sur l'article 3 (*Matériel de l'Administration centrale*).

L'allocation en charge temporaire comprend :

1^o Une somme de 6,000 francs transférée de l'article 3, laquelle concerne spécialement l'annexe établie dans la Tour japonaise : il s'agit de pourvoir au renouvellement des collections, à l'achat d'échantillons nouveaux et d'ouvrages récents, etc. ;

2^o Une somme de 7,500 francs destinée à réaliser l'annexion du « Pavillon chinois », voisin de la Tour japonaise, au Bureau de renseignements.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 21. — *Service de l'émigration.*

Crédit demandé pour 1913	fr.	39,000	»
— alloué pour 1912.		34,000	»
AUGMENTATION.	fr.	5,000	»

Des faits récents ont démontré l'opportunité de confier au commissaire et au commissaire adjoint des attributions à certains égards indépendantes, sans compromettre cependant l'unité indispensable du service. Conformément à l'avis unanime de la Commission d'inspection de l'émigration, le Gouvernement a décidé, à cet effet, la création, à titre temporaire, d'un emploi d'inspecteur. L'agent appelé à ces fonctions présiderait à la réorganisation du service sur des bases répondant aux exigences actuelles.

PROJET DE LOI.

WETSONTWERP.

ALBERT,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Nos Ministres des Affaires Étrangères et des Finances et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom aux Chambres législatives par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère des Affaires Étrangères pour l'exercice 1913 est fixé à la somme de quatre millions neuf cent septante-six mille quatre cent quatre-vingt-six francs (4,976,486 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Ciergnon, le 10 octobre 1912.

ALBERT.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Affaires Étrangères,

J. DAVIGNON.

Le Ministre des Finances,

M. LEVIE.

ALBERT,

KONING DER BELGEN,

Aan allen, tegenwoordigen en toekomstenden, Heil.

Op voorstel van Onze Ministers van Buitenlandsche Zaken en van Financiën en volgens advies van Onzen Ministeraad,

WIJ HEBBEN BESLOTEN EN WIJ BESLUITEN :

Het volgend wetsontwerp zal in Onzen naam door Onzen Minister van Financiën aan de Wetgevende Kamers ter overweging worden aangeboden :

EENIG ARTIKEL.

De Begrooting van het Ministerie van Buitenlandsche Zaken voor het dienstjaar 1913 is vastgesteld op de som van vier millioen negen honderd zes en zeventig duizend vier honderd zes en tachtig frank (4,976,486 frank), overeenkomstig de hierbij gevoegde tabel.

Gegeven te Ciergnon, den 10^e October 1912.

VAN 'S KONINGS WEGE :

*De Minister van Buitenlandsche Zaken,**De Minister van Financiën,*

**BUDGET DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
POUR L'EXERCICE 1913.**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.			
CHAPITRE I ^{er}			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	Traitement du Ministre.	21,000 .	753,350 .
2	Personnel des bureaux : traitements, indemnités pour travaux extraordinaires et secours.	599,350 .	
3	Matériel. (Y compris une somme de 1,000 francs en charge temporaire.)	70,000 .	
4	Fonds secrets	13,000 .	
5	Achat de décorations d'ordres de chevalerie	30,000 .	
CHAPITRE II.			
LÉGATIONS.			
6	Traitements des agents diplomatiques, indemnités locales pour frais de représentation et de logement et indemnités à quelques agents non rétribués (Le Gouvernement est autorisé à disposer, en faveur d'agents diplomatiques rétribués ou non rétribués, des sommes restées sans emploi sur les diverses allocations du présent article.)		
			</

**BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN BUITENLANDSCHE ZAKEN
VOOR HET DIENSTJAAR 1913.**

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
EERSTE SECTIE. — GEWONE UITGAVEN.			
EERSTE HOOFDSTUK.			
HOOFDBEHEER.			
1	Jaarwedde van den Minister	21,000 .	733,350 .
2	Jaarwedde van het personeel der bureelen, vergoedingen voor buitengewone werken en hulpgelden	599,350 .	
3	Materieel. (Inbegrepen eene som van 1,000 frank als tijdelijke last.)	70,000 .	
4	Geheime uitgaven	13,000 .	
5	Aankoop van ecreteekens voor ridderorden	30,000 .	
HOOFDSTUK II.			
GEZANTSCHAPPEN.			
6	Jaarwedden der diplomatieke ambtenaren, plaatselijke toelagen voor kosten van vertegenwoordiging en huisvesting en toelagen aan sommige onbezoldigde ambtenaren. (De Regeering wordt gemachtigd te beschikken, ten gunste van bezoldigde of niet bezoldigde diplomatieke ambtenaren, over de sommen ongebruikt gebleven op de verschillende toekenningen van dit artikel.)		

BUDGET DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.		TOTAL par chapitre.
		Traitement.	Frais de représentation et de logement.	
	k) Grèce	16,000 »	11,000 »	27,000 »
	l) Italie	21,000 »	25,000 »	46,000 »
	m) Japon	16,000 »	20,000 »	36,000 »
	n) Grand-Duché de Luxembourg	21,000 »	4,000 »	25,000 »
	o) Maroc	16,000 »	12,000 »	28,000 »
	p) Mexique	16,000 »	20,000 »	36,000 »
	q) Pays-Bas	21,000 »	25,000 »	46,000 »
	r) Perse	16,000 »	20,000 »	36,000 »
	s) Portugal	16,000 »	12,000 »	28,000 »
	t) Roumanie	16,000 »	13,000 »	29,000 »
	u) Russie	21,000 »	50,000 »	71,000 »
	v) Saint-Siège	21,000 »	19,000 »	40,000 »
	w) Serbie	21,000 »	11,000 »	32,000 »
	x) Suède	21,000 »	12,000 »	33,000 »
	y) Suisse	21,000 »	11,000 »	32,000 »
	z) Turquie	21,000 »	20,000 »	41,000 »
	Traitement d'un chef de mission occupant le poste d'agent et consul général au Caire.	16,000 »	12,000 »	28,000 »
	Traitements des conseillers et secrétaires .	300,000 »	»	300,000 »
	Augmentations éventuelles aux agents pro- mus dans l'année. Indemnités tempo- raires à des agents diplomatiques, en compensation de charges exceptionnelles assumées dans l'intérêt du commerce national ou imposées par une situation monétaire ou économique onéreuse dans le pays de leur résidence	46,000 »	»	46,000 »
		858,000 »	631,000 »	1,489,000 »
CHAPITRE III.				
CONSULATS.				
7	Traitements des agents consulaires et indemnités à quelques agents non rétribués, avec faculté pour le Gouvernement d'affecter à des explorations consulaires, jusqu'à con- currence de 50,000 francs, les sommes restées sans emploi			1,376,900 »
CHAPITRE IV.				
FRAIS DE VOYAGE.				
8	Frais de voyage des agents du service extérieur et de l'Administration centrale, frais de courriers, estafettes, courses diverses			200,000 »

BEGROOTING VAN HET MIN. VAN BUITENL. ZAKEN (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.			BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
		Jaarwedde.	Kosten van vertegenwoor- diging en huisvesting.	TOTAAL.	
k)	Griekenland	16,000 »	11,000 »	27,000 »	1,489,000 »
l)	Italië	21,000 »	25,000 »	46,000 »	
m)	Japan	16,000 »	20,000 »	36,000 »	
n)	Groothertogdom Luxemburg	21,000 »	4,000 »	25,000 »	
o)	Marokko	16,000 »	12,000 »	28,000 »	
p)	Mexico	16,000 »	20,000 »	36,000 »	
q)	Nederland	21,000 »	25,000 »	46,000 »	
r)	Perzië	16,000 »	20,000 »	36,000 »	
s)	Portugal	16,000 »	12,000 »	28,000 »	
t)	Rumenië	16,000 »	13,000 »	29,000 »	
u)	Rusland	21,000 »	50,000 »	71,000 »	
v)	Heilige-Stoel	21,000 »	19,000 »	40,000 »	
w)	Servië	21,000 »	11,000 »	32,000 »	
x)	Zweden	21,000 »	12,000 »	33,000 »	
y)	Zwitserland	21,000 »	11,000 »	32,000 »	
z)	Turkije	21,000 »	20,000 »	41,000 »	
	Jaarwedde van een gevolmachtigd minis- ter, die den post van agent en consul generaal te Caïro bekleedt	16,000 »	12,000 »	28,000 »	
	Jaarwedden der gezantschapsraadsheeren en secretarissen	300,000 »	»	300,000 »	
	Voorkomende opslag aan in het jaar te bevorderen ambtenaren. Tijdelijke toe- lagen aan diplomatieke ambtenaren in vergoeding voor buitengewone lasten in het belang van den nationalen handel gedragen, of door eenen bezwaarden munt- of staathuishoudkundigen toe- stand in het land hunner residentie op- gelegd	46,000 »	»	46,000 »	
		858,000 »	651,000 »	1,489,000 »	
HOOFDSTUK III.					
CONSULATEN.					
7	Jaarwedden der consulaire ambtenaren en vergoedingen aan enkele onbezoldigde agenten, met de bevoegdheid, voor de Regeering, om de ongebruikt gebleven sommen tot een beloop van 50,000 frank aan de consulaire rondreizen te besteden			1,376,900 »	1,376,900 »
HOOFDSTUK IV.					
REISKOSTEN.					
8	Reiskosten voor agenten van den buitendienst en van het Hoofdbeheer, kosten van koeriers, rijdende boden, verschillende reizen			200,000 »	200,000 »

BUDGET DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE V.			
DÉPENSES DIVERSES RELATIVES AUX LÉGATIONS ET AUX CONSULATS.			
9	Traitements et indemnités des chanciers, des drogman, des interprètes et du personnel administratif et subalterne des légations	150,780 »	858,520 .
10	Traitements et indemnités des drogman, des interprètes et du personnel administratif et subalterne des consulats	98,440 »	
11	Frais de correspondance de l'Administration centrale avec les agences, ainsi que des agences entre elles; achat et entretien de pavillons, écussons, timbres, cachets; achat, copie et traduction de documents; entretien et ameublement des hôtels appartenant à l'État servant d'habitation aux agents diplomatiques et consulaires; dépenses diverses concernant les dits hôtels; frais extraordinaires et accidentels. (Y compris une somme de 87,060 francs en charge temporaire)	507,000 »	
12	Secours provisoires à des Belges se trouvant sans ressources à l'étranger; frais éventuels de rapatriement; subsides aux établissements hospitaliers belges fondés en pays étrangers.	15,000 »	
13	Frais de chancellerie.	32,000 »	
14	Allocations exceptionnelles et temporaires à des agents du service consulaire en compensation de charges exceptionnelles assumées dans l'intérêt du commerce national	160,000 »	
15	Garde militaire de la Légation belge à Pékin (y compris les avances faites à titre de frais de voyage à des militaires s'embarquant pour la Chine, ainsi que celles relatives au solde de primes payées dans le même but aux soldats rentrant en Belgique, à l'expiration de leur engagement)	117,300 »	
CHAPITRE VI.			
MISSIONS EXTRAORDINAIRES, TRAITEMENTS D'INACTIVITÉ, DÉPENSES DIVERSES.			
16	Missions extraordinaires, traitements d'inactivité, indemnités pour travaux extraordinaires, pour frais de maladie et de funérailles, etc. — Dépenses imprévues non libellées au Budget	100,000 »	104,700 .
17	Quote-part de la Belgique, pour la dernière des années écoulées, dans les frais du Bureau international de la Cour permanente d'arbitrage	4,000 »	
18	Quote-part de la Belgique, pour l'antépénultième des années écoulées, dans les frais du Bureau spécial d'échange de documents et de renseignements sur la traite des esclaves.	700 »	
CHAPITRE VII.			
COMMERCE. — ÉMIGRATION.			
19	Frais divers et encouragements au commerce; achat de documents commerciaux; publication du <i>Recueil consulaire</i> et d'autres travaux intéressant le commerce et l'industrie	112,000 »	208,016 .
20	Bureau officiel de renseignements commerciaux et annexes: échantillons; mobilier et matériel; publications; bibliothèque. (Y compris une somme de 13,500 francs en charge temporaire.)	36,000 »	
21	Service de l'émigration	39,000 »	
22	Quote-part de la Belgique dans les frais de l'Union internationale pour la publication des tarifs douaniers	7,516 »	
23	Quote-part de la Belgique dans les frais du Bureau permanent et de la Commission internationale des sucres	3,500 »	
24	Traitement d'un agent belge attaché à l'Institut colonial international.	10,000 »	

BEGROOTING VAN HET MIN. VAN BUITENL. ZAKEN (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
HOOFDSTUK V.			
VERSCHILLENDE UITGAVEN BETREFFENDE DE GEZANTSCHAPPEN EN CONSULATEN.			
9	Jaarwedden en vergoedingen voor de kanseliers, dragomans, vertolkers en voor het bestuurlijk en het ondergeschikt personeel der gezantschappen	130,780 "	858,520 "
10	Jaarwedden en vergoedingen voor dragomans, vertolkers en voor het bestuurlijk en het ondergeschikt personeel der consulaten	96,440 "	
11	Kosten van briefwisseling van het Hoofdbeheer met de agentschappen, alsmede van briefwisseling onder deze; aankoop en onderhoud van vlaggen, wapenborden, zegels, stempels; aankoop, afschrift en vertaling van stukken; onderhoud en meubilering der huizingen welke aan den Staat toebehooren en tot woonst dienen aan de diplomatische en consulaire agenten; verschillende uitgaven betrekkelijk die huizingen; buitengewone en toevallige kosten. (Inbegrepen eene som van 87,000 frank als tijdelijke last.)	307,000 "	
12	Voorloopige hulpelden aan Belgen die zich zonder middelen van bestaan in den vreemde bevinden; mogelijke kosten van overbrenging naar het vaderland; toelagen aan de Belgische gestichten van barmhartigheid in vreemde landen opgericht	15,000 "	
13	Kanselarijkosten.	32,000 "	
14	Buitengewone en tijdelijke verleeningen aan agenten van den consulaire dienst in vergoeding van uitzonderlijk op hen genomen lasten in 't belang van den nationale koophandel.	160,000 "	
15	Militaire wacht van het Belgisch gezantschap, te Peking (met inbegrip der voorschotten gedaan als reiskosten aan militairen die zich naar China inschepen, alsook der voorschotten betrekkelijk het saldo van premiën met hetzelfde inzicht betaald aan soldaten welke na afloop van hunnen diensttijd naar België terugkeeren)	117,500 "	
HOOFDSTUK VI.			
BUITENGEWONE ZENDINGEN, WACHTGELDEN, VERSCHILLENDE UITGAVEN.			
16	Buitengewone zendingen, wachtgelden, vergoedingen voor buitengewone werken, kosten van ziekte en van begrafenissen, enz. — Onvoorziene uitgaven niet afzonderlijk vermeld op de Begroting.	100,000 "	104,700 "
17	Aandeel van België, voor het laatste der verlopen jaren, in de kosten van het Internationaal Bureel van het Bestendig Hof van arbitrage	4,000 "	
18	Aandeel van België, voor het tweede vóórlaatste der verlopen jaren, in de kosten van het Bijzonder Bureel voor de uitwisseling van bescheiden en inlichtingen over den slavenhandel	700 "	
HOOFDSTUK VII.			
KOOPHANDEL. — LANDVERHUIZING.			
19	Verschiedende kosten en aanmoedigingen voor den koophandel; aankoop van bescheiden over koophandel; uitgave van de <i>Consulaire Verzameling</i> en van andere werken, waarbij de koophandel en de nijverheid belang hebben	112,000 "	208,016 "
20	Officieel kantoor voor handelsinlichtingen en aanhoorigheden: stalen; meubelen en materieel; tijdschriften; boekery. (Inbegrepen eene som van 13,500 frank als tijdelijke last.)	36,000 "	
21	Dienst der landverhuizing.	39,000 "	
22	Aandeel van België in de kosten der Internationale Vereeniging voor de uitgave der toltarieven	7,516 "	
23	Aandeel van België in de kosten van het Bestendig Bureel en van de Internationale Commissie voor de suiker	3,500 "	
24	Jaarwedde van eenen Belgischen ambtenaar bij het Internationaal Koloniaal Instituut	10,000 "	

BUDGET DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE VIII.			
PENSIONS, SECOURS ET CRÉANCES ARRIÉRÉES.			
25	Premier terme des pensions à accorder éventuellement. (<i>Credit non limitatif</i>). . .	2,000 »	} 6,000 »
26	Secours alloués, à défaut de pension, à d'anciens fonctionnaires, employés ou agents sans nomination à leurs veuves ou aux membres de leurs familles, dont ils étaient les soutiens, qui se trouvent dans une position malheureuse; secours alloués, dans des circonstances exceptionnelles, à celles de ces personnes qui n'ont qu'une pension minime.	3,000 »	
27	Créances arriérées des exercices antérieurs dont la liquidation n'a pu être effectuée sur le Budget de l'année à laquelle elles se rapportent.	1,000 »	
TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. . . fr.			4,976,486 »

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 10 octobre 1912.

ALBERT.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Affaires Étrangères,

J. DAVIGNON.

Le Ministre des Finances,

M. LEVIE.

BEGROOTING VAN HET MIN. VAN BUITENL. ZAKEN (VERVOLG)

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
HOOFDSTUK VIII.			
PENSIOENEN, HULPGELDEN EN ACHTERSTALLIGE SCHULDVORDERINGEN.			
25	Eerste termijn van de des voorkomend te verleen pensoenen. (Onbepaald krediet.)	2,000 .	6,000 .
26	Verleening van hulpgelden, waar geen pensioen genoten wordt, aan voormalige ambtenaren, beambten of onbepaalde agenten, aan hunne weduwen of verwanten wier steun zij waren, die in ongelukkige omstandigheden verkeerden; verleening van hulpgelden, in uitzonderlijke omstandigheden, aan diegene der personen die een gering pensioen genoten	5,000 .	
27	Achterstallige schuldvorderingen der vorige jaren die niet konden vereffend worden op de Begrooting van het jaar, waarop zij betrekking hebben	1,000 .	
TOTAAL DER BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN BUITENLANDSCHE ZAKEN. . fr.			4,976,486 .

Gezien en goedgekeurd om gehecht te worden aan Ons besluit
van 10^{en} October 1912.

ALBERT.

VAN 'S KONINGS WEGE :

De Minister van Buitenlandsche Zaken,

J. DAVIGNON.

De Minister van Financiën,

M. LEVIE.

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

POUR L'EXERCICE 1913

BUDGET DE L'EXERCICE 1913.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																																					
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.																																																																							
CHAPITRE I^{er}.																																																																							
ADMINISTRATION CENTRALE.																																																																							
1		Traitement du Ministre.																																																																					
		<i>Personnel des bureaux; traitements, indemnités pour travaux extraordinaires et secours :</i>																																																																					
		<table> <tr> <th>GRADES.</th><th>Nombre d'agents du même grade.</th><th>MONTANT de la DÉPENSE</th></tr> <tr> <td>Secrétaire général</td><td>1</td><td>14,400 »</td></tr> <tr> <td>Directeurs généraux</td><td>4</td><td>49,500 »</td></tr> <tr> <td>Chef du cabinet</td><td>1</td><td>9,500 »</td></tr> <tr> <td>Directeurs</td><td>5</td><td>51,800 »</td></tr> <tr> <td>Chefs de division</td><td>10</td><td>72,850 »</td></tr> <tr> <td>Chefs de bureau</td><td>14</td><td>79,940 »</td></tr> <tr> <td>Sous-chefs de bureau } Commis de 1^{re} classe }</td><td>12</td><td>58,970 »</td></tr> <tr> <td>Commis de 2^e et de 5^e classes } Économe }</td><td>24</td><td>79,440 »</td></tr> <tr> <td>Expéditionnaires, attachés et surnuméraires</td><td>28</td><td>73,050 »</td></tr> <tr> <td>Huissier de cabinet</td><td>1</td><td>3,240 »</td></tr> <tr> <td>Huissier de salle</td><td>5</td><td>9,000 »</td></tr> <tr> <td>Messagers</td><td>22</td><td>47,885 »</td></tr> <tr> <td>Classeur</td><td>1</td><td>2,450 »</td></tr> <tr> <td>Garde du mobilier</td><td>1</td><td>2,450 »</td></tr> <tr> <td>Feutiers</td><td>5</td><td>7,575 »</td></tr> <tr> <td>Nettoyeurs</td><td>10</td><td>8,700 »</td></tr> <tr> <td>Concierges</td><td>5</td><td>2,940 »</td></tr> <tr> <td>Lingère</td><td>1</td><td>800 »</td></tr> <tr> <td>Salaires des gens de peine temporaires</td><td></td><td>4,460 »</td></tr> <tr> <td>Indemnités pour travaux extraordinaires et secours</td><td></td><td>14,200 »</td></tr> <tr> <td>Fonds destiné aux nécessités imprévues</td><td></td><td>6,000 »</td></tr> <tr> <td colspan="2">TOTAL . fr.</td><td>599,550 »</td></tr> </table>	GRADES.	Nombre d'agents du même grade.	MONTANT de la DÉPENSE	Secrétaire général	1	14,400 »	Directeurs généraux	4	49,500 »	Chef du cabinet	1	9,500 »	Directeurs	5	51,800 »	Chefs de division	10	72,850 »	Chefs de bureau	14	79,940 »	Sous-chefs de bureau } Commis de 1 ^{re} classe }	12	58,970 »	Commis de 2 ^e et de 5 ^e classes } Économe }	24	79,440 »	Expéditionnaires, attachés et surnuméraires	28	73,050 »	Huissier de cabinet	1	3,240 »	Huissier de salle	5	9,000 »	Messagers	22	47,885 »	Classeur	1	2,450 »	Garde du mobilier	1	2,450 »	Feutiers	5	7,575 »	Nettoyeurs	10	8,700 »	Concierges	5	2,940 »	Lingère	1	800 »	Salaires des gens de peine temporaires		4,460 »	Indemnités pour travaux extraordinaires et secours		14,200 »	Fonds destiné aux nécessités imprévues		6,000 »	TOTAL . fr.		599,550 »
GRADES.	Nombre d'agents du même grade.	MONTANT de la DÉPENSE																																																																					
Secrétaire général	1	14,400 »																																																																					
Directeurs généraux	4	49,500 »																																																																					
Chef du cabinet	1	9,500 »																																																																					
Directeurs	5	51,800 »																																																																					
Chefs de division	10	72,850 »																																																																					
Chefs de bureau	14	79,940 »																																																																					
Sous-chefs de bureau } Commis de 1 ^{re} classe }	12	58,970 »																																																																					
Commis de 2 ^e et de 5 ^e classes } Économe }	24	79,440 »																																																																					
Expéditionnaires, attachés et surnuméraires	28	73,050 »																																																																					
Huissier de cabinet	1	3,240 »																																																																					
Huissier de salle	5	9,000 »																																																																					
Messagers	22	47,885 »																																																																					
Classeur	1	2,450 »																																																																					
Garde du mobilier	1	2,450 »																																																																					
Feutiers	5	7,575 »																																																																					
Nettoyeurs	10	8,700 »																																																																					
Concierges	5	2,940 »																																																																					
Lingère	1	800 »																																																																					
Salaires des gens de peine temporaires		4,460 »																																																																					
Indemnités pour travaux extraordinaires et secours		14,200 »																																																																					
Fonds destiné aux nécessités imprévues		6,000 »																																																																					
TOTAL . fr.		599,550 »																																																																					
		<i>Matériel (y compris une somme de 1,000 francs en charge temporaire) :</i>																																																																					
	a.	Chauffage et éclairage fr. 24,450 »																																																																					
	b.	Entretien des locaux, achat et entretien de meubles 14,850 »																																																																					
	c.	Bibliothèque; journaux; collections du Bureau de législation étrangère 14,500 »																																																																					
5	d.	Fournitures de bureau, impressions, imprimés, manuscrits, cartes et reliures non destinées à la Bibliothèque et au Bureau de législation étrangère; port et affranchissement de la correspondance avec l'intérieur; frais de courses entre l'Administration centrale et l'annexe du Bureau officiel des renseignements commerciaux et annexes à Lacken; menus frais, etc. 16,200 »																																																																					
4		Fonds secrets.																																																																					
5		Achat de décorations d'ordres de chevalerie																																																																					
TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} . . . fr.																																																																							

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1915.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1912.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1911.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1910.	Observations.
		Augmentation.	Diminution.			
21,000 »	21,000 »	»	»	21,000 »	21,000 »	
599,380 »	578,360 »	20,990 »	»	519,627 49	512,049 71	
70,000 »	75,000 »	»	5,000 »	84,000 »	92,895 85	
15,000 »	13,000 »	»	»	13,000 »	13,000 »	
50,000 »	50,000 »	»	»	70,000 »	50,000 »	
735,350 »	717,560 »	20,990 »	5,000 »	707,627 49	668,945 54	
Augmentation. . . fr.		15,990 »				

BUDGET DE L'EXERCICE 1913.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
CHAPITRE II.				
LÉGATIONS.				
<i>Traitements des agents diplomatiques, indemnités locales pour frais de représentation et de logement et indemnités à quelques agents non rétribués.</i>				
(Le Gouvernement est autorisé à disposer, en faveur d'agents diplomatiques rétribués ou non rétribués, des sommes restées sans emploi sur les diverses allocations du présent article.)			Traitement	Frais de représentation et de logement.
a.		ALLEMAGNE 1 Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire.	21,000	50,000
b.		AUTRICHE-HONGRIE. 1 — — — — —	21,000	50,000
c.		BRÉSIL 1 Ministre résident	16,000	28,000
d.		BULGARIE 1 — — — — —	16,000	11,000
e.		CHINE 1 — — — — —	16,000	30,000
f.		DANEMARK ET NORWÈGE. 1 Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire.	21,000	12,000
g.		ESPAGNE. 1 — — — — —	21,000	18,000
h.		ÉTATS-UNIS. 1 — — — — —	21,000	45,000
i.		FRANCE 1 — — — — —	21,000	40,000
j.		GRANDE-BRETAGNE. 1 — — — — —	21,000	50,000
k.		GRÈCE 1 Ministre résident	16,000	11,000
l.		ITALIE 1 Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire	21,000	25,000
m.		JAPON 1 Ministre résident	16,000	20,000
n.		GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG. 1 Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire.	21,000	4,000
o.		MAROC 1 Ministre résident	16,000	12,000
p.		MEXIQUE 1 — — — — —	16,000	20,000
q.		PAYS-BAS 1 Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire.	21,000	25,000
r.		PERSE 1 Ministre résident	16,000	20,000
s.		PORTUGAL 1 — — — — —	16,000	12,000
t.		ROUMANIE 1 — — — — —	16,000	13,000
u.		RUSSIE 1 Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire.	21,000	50,000
v.		SAINT-SIÈGE 1 — — — — —	21,000	19,000
w.		SERBIE 1 — — — — —	21,000	11,000
x.		SUÈDE 1 Ministre résident.	21,000	12,000
y.		SUISSE 1 Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire.	21,000	11,000
z.		TURQUIE. 1 — — — — —	21,000	20,000
a'.		Traitements d'un chef de mission occupant un poste consulaire au Caire.	16,000	12,000
b'.		Traitements des conseillers et secrétaires		
c'.		Augmentations éventuelles aux agents promus dans l'année. — Indemnités temporaires à des agents diplomatiques en compensation de charges exceptionnelles assumées dans l'intérêt du commerce national ou imposées par une situation monétaire ou économique onéreuse dans le pays de leur résidence		
TOTAL DU CHAPITRE II.			fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1913.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1912.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1911.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1910.	Observations.
		AUGMENTATION	DIMINUTION			
71,000	71,000	»	»	71,000	71,000	»
71,000	71,000	»	»	71,000	71,000	»
44,000	56,000	8,000	»	56,000	56,000	»
27,000	27,000	»	»	»	»	»
46,000	46,000	»	»	46,000	46,000	»
55,000	55,000	»	»	55,000	55,000	»
39,000	39,000	»	»	39,000	39,000	»
66,000	61,000	5,000	»	66,000	66,000	»
61,000	61,000	»	»	61,000	61,000	»
71,000	71,000	»	»	71,000	71,000	»
27,000	27,000	»	»	27,000	27,000	»
46,000	46,000	»	»	46,000	46,000	»
56,000	41,000	»	5,000	41,000	41,000	»
25,000	25,000	»	»	20,000	20,000	»
28,000	28,000	»	»	28,000	28,000	»
56,000	56,000	»	»	56,000	56,000	»
46,000	46,000	»	»	46,000	46,000	»
56,000	56,000	»	»	56,000	56,000	»
28,000	55,000	»	5,000	55,000	55,000	»
29,000	54,000	»	5,000	54,000	54,000	»
71,000	71,000	»	»	71,000	71,000	»
40,000	40,000	»	»	40,000	40,000	»
52,000	52,000	»	»	52,000	52,000	»
55,000	55,000	»	»	28,000	28,000	»
52,000	27,000	5,000	»	27,000	27,000	»
41,000	41,000	»	»	41,000	41,000	»
28,000	28,000	»	»	28,000	28,000	»
300,000	500,000	»	»	300,000	205,185 53	
46,000	46,000	»	»	46,000	14,000	»
1,489,000	1,486,000	18,000	15,000	1,454,000	1,527,185 53	
AUGMENTATION . . fr.		5,000				

BUDGET DE L'EXERCICE 1913.

NUMÉRO des articles	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE III.		
CONSULATS.		
7	"	Traitements des agents consulaires et indemnités à quelques agents non rétribués, avec faculté pour le Gouvernement d'affecter à des explorations consulaires, jusqu'à concurrence de 50,000 francs, les sommes restées sans emploi
		TOTAL DU CHAPITRE III. fr.
CHAPITRE IV.		
FRAIS DE VOYAGE.		
8	"	Frais de voyage des agents du service extérieur et de l'Administration centrale, frais de courriers, estafettes, courses diverses
		TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.
CHAPITRE V.		
DÉPENSES DIVERSES RELATIVES AUX LÉGATIONS ET AUX CONSULATS.		
9	"	Traitements et indemnités des chanciers, des drogmans, des interprètes et du personnel administratif et subalterne des légations
10	"	Traitements et indemnités des drogmans, des interprètes et du personnel administratif et subalterne des consulats
11	"	Frais de correspondance de l'Administration centrale avec les agences, ainsi que des agences entre elles; achat et entretien de pavillons, écussons, timbres, cachets; achat, copie et traduction de documents; entretien et aménagement des hôtels appartenant à l'État servant d'habitation aux agents diplomatiques et consulaires; dépenses diverses concernant les dits hôtels (c); frais extraordinaires et accidentels. (Y compris une somme de 87,000 francs en charge temporaire.)
12	"	Secours provisoires à des Belges se trouvant sans ressources à l'étranger; frais éventuels de rapatriement; subsides aux établissements hospitaliers belges fondés en pays étrangers.
13	"	Frais de chancellerie
14	"	Allocations exceptionnelles et temporaires à des agents du service consulaire en compensation de charges exceptionnelles assumées dans l'intérêt du commerce national
<i>Garde militaire de la légation belge à Pékin :</i>		
15	a.	Traitement et solde fr. 56,887 50
	b.	Entretien et subsistance 50,400 "
	c.	Entretien de l'habillement, de l'équipement, frais d'administration et indemnités pour travaux extraordinaires 4,500 "
	d.	Frais de maladie, d'entretien du casernement, du couchage, etc. 5,512 50
		TOTAL DU CHAPITRE V. fr.
CHAPITRE VI.		
MISSIONS EXTRAORDINAIRES, TRAITEMENTS D'INACTIVITÉ, DÉPENSES DIVERSES.		
16	"	Missions extraordinaires; frais relatifs aux traités et conventions; traitements d'inactivité; frais de dernière maladie et de funérailles de fonctionnaires décédés ou d'agents pensionnés de l'Administration centrale; indemnités à des agents autres que ceux de l'Administration centrale, pour travaux extraordinaires ou situation malheureuse résultant de circonstances indépendantes de leur volonté; dépenses imprévues non libellées au Budget
17	"	Quote-part de la Belgique, pour la dernière des années écoulées, dans les frais du Bureau international de la Cour permanente d'arbitrage.
18	"	Quote-part de la Belgique, pour l'antépénultième des années écoulées, dans les frais du Bureau spécial d'échange de documents et de renseignements sur la traite des esclaves
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1915	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1912	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1911.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1910.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
a) 4,576,900	4,576,900	»	»	1,176,900 »	1,177,081 39	a) Voir tableau à la page 28
1,376,900	1,576,900	»	»	1,176,900 »	1,177,081 39	
200,000	200,000	»	»	290,000 »	547,381 92	
200,000	200,000	»	»	290,000 »	547,381 92	
b) 150,780	32,500	98,280	»	23,000 »	21,000 »	b) Voir tableau à la page 29.
b) 96,440	175,070	»	76,630	176,650 »	154,727 26	
307,000	553,000	»	46,000	573,284 86	282,010 84	c) Hôtels à Paris, Constantinople, Tokio, Séoul, Shanghai, Peking et Téhéran.
45,000	13,000	»	»	15,547 42	9,066 65	
d) 52,000	52,000	»	»	32,000 »	26,000 »	d) Allemagne 3,500
160,000	130,000	50,000	»	160,000 »	68,437 47	Autriche-Hongrie 2,000
417,300	117,500	»	»	78,220 »	73,422 29	Chine 2,000
858,520	852,870	128,280	122,650	860,502 28	654,684 51	France 3,500
AUGMENTATION. . fr.		5,650				Grande-Bretagne 2,000
100,000	100,000	»	»	96,000	113,486 67	Italie 2,000
4,000	4,000	»	»	4,000	1,902 27	Japon 2,000
700	700	»	»	700	569 60	Pays-Bas 3,000
104,700	104,700	»	»	100,700	113,958 54	Russie 2,000
						Turquie 3,000
						États-Unis 2,000
						Suppléments d'indemnité pour charges extraordinaires 5,000
						Fr. 32,000

BUDGET DE L'EXERCICE 1913.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE VII.		
COMMERCE. — ÉMIGRATION.		
19	»	Frais divers et encouragements au commerce; achat de documents commerciaux; publication du <i>Recueil consulaire</i> et d'autres travaux intéressant le commerce et l'industrie
20	»	Bureau officiel de renseignements commerciaux et annexes : échantillons; mobilier et matériel; publications; bibliothèque. (<i>Y compris une somme de 13,500 francs en charge temporaire</i>)
21	»	Service de l'émigration
22	»	Quote-part de la Belgique dans les frais de l'Union internationale pour la publication des tarifs douaniers
23	»	Quote-part de la Belgique dans les frais du Bureau permanent et de la Commission internationale des sucres.
24	»	Traitement d'un agent belge attaché à l'Institut colonial international.
		TOTAL DU CHAPITRE VII. fr.
CHAPITRE VIII.		
PENSIONS, SECOURS ET CRÉANCES ARRIÉRÉES.		
25	»	Premier terme des pensions à accorder éventuellement. (<i>Crédit non limitatif.</i>)
26	»	Secours alloués, à défaut de pension, à d'anciens fonctionnaires, employés ou agents sans nomination, à leurs veuves ou aux membres de leurs familles dont ils étaient les soutiens, qui se trouvent dans une position malheureuse. Secours alloués, dans des circonstances exceptionnelles, à celles de ces personnes qui n'ont qu'une pension minime.
27	»	Créances arriérées des exercices antérieurs dont la liquidation n'a pu être effectuée sur le Budget de l'année à laquelle elles se rapportent
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.		
CHAPITRE IX.		
SERVICES DIVERS.		
»	»	Contribution de la Belgique à l'édification du Palais de la Paix à La Haye. Frais d'acquisition de portes en fer forgé ornées de bronze (<i>pour mémoire</i>)
»	»	Secours aux victimes des inondations en France (<i>pour mémoire</i>)
		TOTAL DU CHAPITRE IX. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1913.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1912.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1911.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1910.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
112,000 »	112,000 »	»	»	112,000 »	102,283 96	
56,000 »	30,000 »	6,000	»	50,200 »	27,876 88	
59,000 »	34,000 »	5,000	»	34,000 »	29,202 71	
7,516 »	7,516 »	»	»	6,833 »	6,833 »	
3,500 »	3,500 »	»	»	3,500 »	3,500 »	
10,000 »	10,000 »	»	»	10,000 »	10,000 »	
208,016 »	197,016 »	11,000	»	196,833 »	179,698 55	
AUGMENTATION. . fr.		11,000				
2,000 »	2,000 »	»	»	2,000 »	4,641 75	
3,000 »	3,000 »	»	»	3,000 »	1,774 20	
1,000 »	1,000 »	»	»	1,000 »	849 87	
6,000 »	6,000 »	»	»	6,000 »	7,265 82	
»	50,000 »	»	50,000	»	»	
»	»	»	»	»	(1) 23,000 »	
»	50,000 »	»	50,000	»	23,000 »	
DIMINUTION. . fr.		50,000				

(1) Loi du 13 mai 1910.

BUDGET DE L'EXERCICE 1913.

NUMÉROS des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
	<i>Récapitulation.</i> PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES. I. Administration centrale II. Légations III. Consulats IV. Frais de voyage V. Dépenses diverses relatives aux légations et aux consulats. VI. Missions extraordinaires, traitements d'inactivité, dépenses diverses. VII. Commerce. — Émigration VIII. Pensions, secours et créances arriérées DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES. IX. Services divers (<i>pour mémoire</i>) TOTAUX. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1913.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1912.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1911.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1910.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
733,350 »	717,360 »	15,990 »	»	707,627 49	668,943 54	
1,489,000 »	1,486,000 »	5,000 »	»	1,454,000 »	1,527,183 55	
1,376,900 »	1,576,900 »	»	»	1,176,900 »	1,177,081 39	
200,000 »	200,000 »	»	»	290,000 »	347,581 92	
858,520 »	852,870 »	5,650 »	»	860,502 28	634,684 51	
104,700 »	104,700 »	»	»	100,700 »	115,958 54	
208,016 »	197,016 »	11,000 »	»	196,533 »	179,698 55	
6,000 »	6,000 »	»	»	6,000 »	7,265 82	
»	50,000 »	»	50,000 »	»	25,000 »	
4,976,486 »	4,990,846 »	35,640 »	50,000 »	4,792,262 77	4,483,197 60	
DIMINUTION . . . fr.		14,360 »				

NOTE (a) DE LA PAGE 25.

PAYS.	RÉSIDENCES.	QUALITÉS.	TRAITEMENTS.
Allemagne	Brême. Cologne.	Consul général. Consul général.	23,000 » 23,000 »
Argentine (République).	Buenos-Ayres.	Consul général, Envoyé extraordi- naire et Ministre Plénipotentiaire.	26,000 » (g) 8,000 »
Bolivie	La Paz de Ayacucho.	Consul général chargé d'affaires.	26,000 » (b) 5,000 » (c)
Brésil	Saint-Paul.	Consul général.	24,000 »
Chili	Santiago.	Consul général, Envoyé extraordi- naire et Ministre Plénipotentiaire.	25,000 » (d) 8,000 »
Chine	Hankow.	Consul.	22,000 » (c)
—	Hong-Kong.	Consul.	22,000 » (a)
—	Shanghai.	Consul général.	52,000 » (h)
—	Tientsin.	Consul général.	24,000 » (e) 26,000 »
Colombie	Bogota	Consul général chargé d'affaires.	3,000 » 29,000 »
Cuba (République de) .	La Havane.	Consul général, Ministre résident.	5,000 » 25,000 »
Espagne	Barcelone.	Consul général.	22,000 »
Espagne (Possessions) .	Sainte-Croix de Ténériffe.	Consul général.	18,000 » (b)
États-Unis d'Amérique .	Nouvelle-Orléans.	Consul.	28,000 »
— — — — —	Philadelphie.	Consul général.	18,000 » (b)
— — — — —	Sau-Francisco.	Consul.	22,000 » (c)
— (Iles Philippines) .	Manille.	Consul général.	28,000 »
France (Possessions) . .	Tunis.	Consul général.	22,000 » (a i)
Grande-Bretagne	Londres.	Consul général.	24,000 » (a)
— (Australie)	Melbourne.	Consul.	18,000 » (j)
— (—)	Sydney	Consul général.	22,000 » (e)
— (Canada)	Ottawa.	Consul.	3,000 »
— (Indes britanniques).	Bombay.	Consul.	22,000 » (c)
— — — — —	Calcutta.	Consul.	24,000 » (f)
— (Afrique australe) .	Johannesburg.	Consul général.	50,000 »
Guatemala	Guatemala.	Consul général, Ministre résident.	5,000 »
Italie	Milan.	Consul général.	24,000 » (a)
Japon	Kobe.	Consul.	22,000 » (e)
— — — — —	Yokohama.	Consul général.	26,000 » (a)
— (Corée)	Séoul.	Consul général.	24,000 » (h)
Maroc	Tanger.	Consul général.	27,000 »
Pays-Bas	Rotterdam.	Consul.	14,000 »
— (Indes néerlandaises)	Batavia.	Consul.	22,000 »
Pérou	Lima.	Consul général, Ministre résident.	50,000 » 5,000 »
Russie	Kharkow.	Consul général.	18,000 » (e)
—	Moscou.	Consul général.	20,000 » (e)
Siam	Bangkok.	Consul général, Ministre résident.	50,000 » (c) 8,000 »
Turquie	Smyrne.	Consul général.	20,000 » (a)
Égypte	Alexandrie.	Consul.	18,000 » (b)
Venezuela	Caracas.	Consul général, Ministre résident.	31,000 » 5,000 »
Traitements des vice-consuls : 3 au traitement de 9,000 francs; 15 au traitement de 8,000 francs; 6 au traitement de 7,000 francs; 10 au traitement de 6,000 francs . . .			235,000 »
Explorations			30,000 »
Indemnités d'interim aux vice-consuls de carrière et indemnités à quelques agents non rétribués			11,900 »
Traitements à prévoir pour les nouveaux postes consulaires.			
Grande-Bretagne : Uganda-Euebbe. Consul			22,000 »
Haïti : Port-au-Prince. Chargé d'affaires			29,000 »
Uruguay : Montevideo. Ministre résident			27,000 »
			78,000 »
			1,376,900 »

(a) En plus une indemnité de logement de 2,000 fr.

(b) Id. id. id. 3,000 fr.

(c) Id. id. id. 4,000 fr.

(d) Id. id. id. 5,000 fr.

(e) Id. id. id. 6,000 fr.

(f) En plus une indemnité de logement de 10,000 fr.

(g) Id. id. id. 37,000 fr.

(h) Outre la jouissance d'un hôtel.

(i) Outre la jouissance d'une chancellerie.

(j) En plus une indemnité de logement de 2,500 fr.

NOTE (b) DE LA PAGE 23.

LÉGATIONS (article 9).			CONSULATS (article 10).		
Emplois administratifs.			Emplois administratifs.		
Paris	1 chancelier	12,000	Milan	1 secrétaire dactylographe	1,500
—	1 commis de chancellerie	6,000	Londres	1 chancelier	5,000
Berlin	1 chancelier adjoint	5,000	—	1 commis de chancellerie	2,000
La Haye	1 chancelier adjoint	5,000	Tanger	1 chancelier	5,000
Belgrade	1 chancelier	6,000	Alexandrie	1 candidat drogman	4,000
Athènes	1 drogman	6,000	Hankow	1 lettré interprète	2,000
Constantinople	1 1 ^{er} drogman	15,000	Hong-Kong	1 lettré interprète	500
—	1 2 ^e drogman	11,000	Kharkow	1 interprète	5,250
—	1 chancelier adjoint	4,500	Kobé	1 lettré interprète	2,100
—	1 élève drogman	5,000	Moscou	1 lettré interprète	1,600
Pékin	1 interprète	8,000	Rotterdam	1 chancelier	2,000
—	1 élève interprète	6,000	Séoul	1 lettré interprète	1,000
—	1 lettré interprète	900	Shanghai	1 interprète	9,000
Téhéran	1 drogman	8,500	—	2 lettrés interprètes	5,500
Tokio	1 lettré interprète	6,000	Smyrne	1 drogman	9,000
Sophia	1 drogman	5,000	—	1 candidat drogman	5,000
Emplois subalternes.			Tientsin	2 lettrés interprètes	4,000
Constantinople	2 khavass	2,600	—	1 interprète	7,000
—	1 garçon de bureau	1,800	Yokohama	1 lettré interprète	3,100
—	1 concierge	1,650	Emplois subalternes.		
—	1 capou oglan	560	Tanger	3 khavass	2,350
Le Caire	2 khavass	2,000	Alexandrie	1 —	1,200
Mexico	1 garde indigène	650	Bangkok	1 —	850
Téhéran	4 ghouls et garde milit.	11,000	Bombay	1 commis indigène	800
Sophia	1 khavass	1,200	—	1 sepoï	550
Frais de drogmanat et d'interprétariat rem- boursés sur comptes		520	Séoul	2 kizons	700
Équipement et gratifications des khavass		1,500	Smyrne	2 khavass	1,800
Fr. . . .		150,780	Calcutta	1 chancelier indigène	900
			—	1 khavass	450
			Tunis	1 —	1,200
			Alep	1 —	750
			Andrinople	1 —	750
			Bagdad	1 —	600
			Beyrouth	1 —	1,000
			Brousse	1 —	600
			Damas	1 —	600
			Jérusalem	1 —	720
			Larnaca	1 —	500
			Le Caire	1 —	1,000
			Port-Saïd	1 —	900
			Rhodes	1 —	50
			Salonique	1 —	750
			Mersina	1 —	700
			Samsoun	1 —	600
			Trébizonde	1 —	720
			Tripoli	1 —	500
			Varna	1 —	800
			Kharkhoff	1 gardien	360
			Frais de drogmanat et d'interprétariat rem- boursés sur compte		2,090
			Équipement et gratifications des khavass		5,500
			Fr. . . .		96,440